



DATE : 18 mai 2018	Nombre de pages (y compris la présente) : 1
DIFFUSION :	DIR – RPP – VIGIE – REM -
DESTINATAIRE :	
FAX :	

Nom du navire : _____ N° Escale PAP : _____ /

Demande de travaux du / / au poste à quai :

Début des travaux : Date : / / Heure : HH mn

Fin des travaux : Date : / / Heure : HH mn

Le navire susmentionné est autorisé à effectuer **des travaux a chaud** à l'endroit et aux dates et heure indiquées ci-dessus sous réserve du respect des mesures réglementaires de sécurité, et aux conditions suivantes:

- Météo favorable
- Travaux soudure
La zone de travail sera dégagée et aérée
Prévoir écran de protection le cas échéant
1 Extincteur minimum à proximité
Réseau incendie du bord sous pression, manche branchée sur zone
Ronde sécurité après travaux
- **Pas de travail à feu nu dans les espaces confinés ou non dégazés, ni à proximité des capacités et réseaux d'hydrocarbures au quel cas Une copie du certificat de dégazage délivré par expert devra être faxé au 40 47 48 82 (pour travaux sur Papeete) ou au 40 56 26 97 (pour travaux sur Moorea)**

- Tous moyens de sécurité prêts à fonctionner immédiatement
- **Pas d'avitaillement en hydrocarbures pendant les travaux à moins de 50 m**
- Sécurité assurée par le bord sous la responsabilité du Capitaine et/ou de l'armateur
- **Prévenir immédiatement en cas d'incident ou d'accident**

à Papeete		à Moorea	
• la vigie au	40 42 12 12	• VHF 12	
• l'officier de permanence	89 70 16 33	• l'officier de permanence	89 36 93 83
• la capitainerie	40 47 48 82	• le Responsable du Port de Vaiare	89 44 04 40 + VHF 12

- la capitainerie se réserve le droit de prendre toutes mesures appropriées afin de lever tous risques d'extension d'incident ou d'accident qui pourraient compromettre la bonne exploitation du port et de ses ouvrages.
- En cas de nécessité de sécurité ou d'exploitation, la Capitainerie se réserve le droit d'imposer tous les moyens nécessaires pour faire exécuter mouvement au navire

Cette consigne peut être requise par tout agent de la capitainerie ou de la police portuaire pour vérification de l'application des prescriptions.

Fait à Papeete, le / /

L'Officier de Port / Le Surveillant de Port

Si cette télécopie vous parvenait par erreur, merci d'en informer la Capitainerie

Port Autonome de Papeete – Division navigation - Capitainerie – Officier de permanence 89 70 16 33 -

Tél. bureau : (00 689) 40 47 48 82 Fax : (00 689) 40 47 48 82 @ : trafficanitime@portppt.pf